Au conseil communal de Grandson

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 574/15 relatif à la prolongation du droit de superficie distinct et permanent constitué en faveur de l'Association du cercle de la voile de Grandson

La commission composée de M. Daniel Richardet, président et de Mesdames Nicole Helfer et Françoise Javet s'est réunie le lundi 08 février 2016 à 20h00 en présence de Madame Pascale Fischer, municipale.

Madame Fischer donne toutes les explications et commentaires de ce préavis municipal du 15 janvier 2016; elle en est remerciée par les membres de la commission.

Le CVG doit obligatoirement effectuer des travaux de mise en conformité du restaurant du Cercle de la Voile situé sur la parcelle communale n° 314 grevée d'un droit de superficie échéant le 06 novembre 2040 ; les installations et équipements de la cuisine ainsi que les zones sanitaires ne correspondent plus aux normes actuellement en vigueur notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Un projet avec devis des travaux a été établi et validé par l'assemblée générale du CVG. Le coût des travaux est de l'ordre de fr. 220'000.-

La banque qui va octroyer le prêt nécessaire impose que l'amortissement soit totalement effectué à l'échéance du droit de superficie qui se termine en 2040 ; le respect de ce délai impliquerait un amortissement annuel linéaire de 4% et engendrerait des charges non supportables pour le CVG; il faut rappeler ici que le CVG ne demande ni aide financière ni cautionnement de la Commune car il admet à juste titre qu'il bénéficie déjà d'un statut privilégié. La commission apprécie cette remarque positive à l'égard de l'autorité communale.

Afin de limiter à 2% le montant annuel de l'amortissement nécessaire, le CVG demande à la Commune de prolonger la durée du droit de superficie de 50 ans soit jusqu'en 2066.

Après analyse et avec le désir de ne pas vouloir pénaliser le CVG, la commission à l'unanimité demande au conseil communal d'accepter le préavis municipal n°574/15 qui spécifie que :

Art 1 : La Municipalité est autorisée à prolonger le droit de superficie concédé au Cercle de la Voile de Grandson par décision du Conseil communal du 08 juin 1989. La durée de validité est reportée pour une durée de 50 ans à dater de la signature de la présente modification.

Grandson, le 12 février 2016 ; les membres de la commission : Réalie, rois

Daniel Richardet, président : Nicole Helfer, membre:

Françoise Javet, membre :

Annexe : plan de géomètre 1 :500 du 12 février 1990

extrait du Registre foncier du 08 décembre 2015

COMMUNE DE GRANDSON



Propriété de Grandson la Commune

Mensuration graphique

Plan nº 8

Grandson, le 12 février 1990

Aff. nº OII.90



Le géomètre officiel

Maruan

Parcelle nº 314

4 652 m2

D.D.P. (204)

(432) m²·

Club-house et WC public ECA 1297

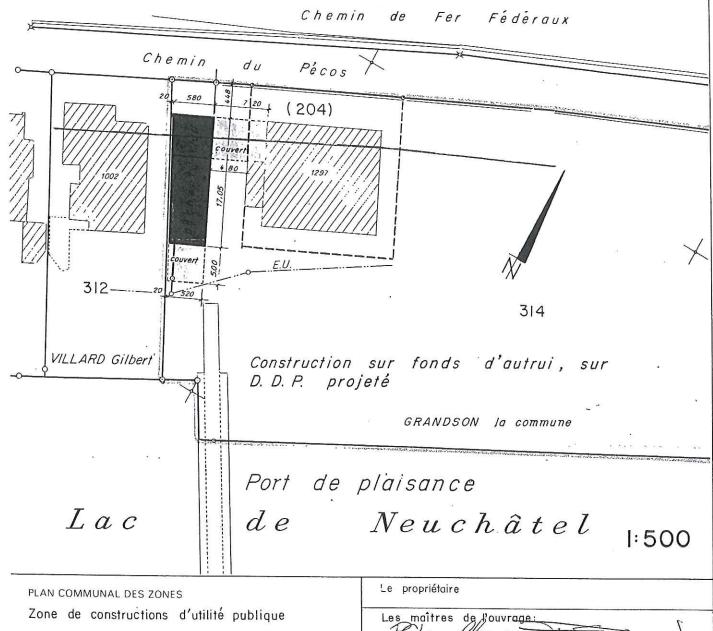
place-jardin

 $(227)m^2$ $(205) m^2$

PLAN DE SITUATION

dressé pour la mise à l'enquête

D'UN PAVILLON DE PECHE, et d'une ANNEXE AU CLUB - HOUSE



LIMITE DES CONSTRUCTIONS 10 m à l'axe, selon l'art. 72 de la loi sur les routes COORDONNEES MOYENNES

539.000 / 184.080

Visa de la Municipalité

Reto BARBLAN géomètre officiel Ingénieur EPFL

Ioannis LEMONIS collaborateur 2. rue Basse 1422 Grandson Jordils 31 1400 Yverdon

100.064 2.000.



Date d'impression: 08.12.2015

Heure: 16.18

Nom Prénom: Cuagnier Frédéric

Extrait du registre foncier Droit distinct et permanent Grandson / 204

Cet extrait ne jouit pas de la foi publique!

Description de l'immeuble

Commune politique Tenue du registre foncier

fédérale 204

117 Grandson

Numéro d'immeuble Forme de registre foncier

fédérale

E-GRID DDP

CH 86773 65799 61

09.04.1976 006-99530

(D) DDP Superficie, jusqu'au 06.11.2040 ID.006-1998/002783 à la charge de B-F Grandson

117/314

Surface

651 m², -

Mutation

23.03.2009 006-2009/762/0, 41 m2

Autre(s) plan(s):

No plan:

8

Part de surface grevée

Désignation de la situation

Chemin du Pécos Place du Port

Couverture du sol

Bâtiment(s), 259 m²

Accès, place privée, 392 m²

Bâtiments/Constructions

Bâtiment public, 227 m², N° d'assurance:

1297

Bâtiment, 32 m²

Mention de la mensuration officielle

Observation

Feuillet de dépendance

Estimation fiscale

500'000.00

RG92 (18.11.2008)

Propriété

Propriété individuelle

Association du Cercle de la Voile de Grandson, Grandson

09.04.1976 006-99530 Immatriculation de DDP

Mentions (Uniquement mentions publiques selon l'Art. 26 al. 1 c de l'Ordonnance sur le registre foncier)

Aucune

Servitudes

09.09.1966 006-87110

(C) Zone/quartier: Limitation de hauteur des

constructions ID.006-1998/003529 en faveur de B-F Grandson 117/308

13.11.1990 006-119809

(C) Passage public à pied ID.006-1998/003530 en faveur de Grandson la Commune, Grandson

Charges foncières

Aucune

Annotations

(Profit des cases libres, voir droits de gage) Selon le registre foncier

Exercices des droits

Selon le registre foncier

Droits de gage immobilier

Selon le registre foncier

Affaires en suspens

Affaires du registre foncier jusqu'au 06.12.2015 Aucune

Explications:

Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations", "Droits de gage immobiliers": la colonne de gauche contient la date et la pièce justificative de l'inscription sur l'immeuble (rang); la colonne de droite contient la date et la pièce justificative d'une inscription complémentaire.

Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations": C = charge; D = droit; CD = dominants servants indéterminés; DI = fonds dominants

ID = numéro d'identification d'un droit. R = radiation d'un droit. 3.

Cet extrait a été imprimé avec les options suivantes\:

Non affiché Données historiques: Numéro de radiation: Non affiché Structure détaillée de la propriété: Non affiché ID des autres droits: Affiché Affiché ID des gages immobiliers: Tous les titres de droit: Affiché Extrait détaillé des autres droits: Affiché Extrait détaillé des gages immobiliers: Affiché